



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 2022 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de **Lundi le 5 décembre 2022** est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale.

Les mesures mises en place par la Municipalité permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi. La présente séance régulière du conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Conseiller 3 : Stephen Ovans
(Teams non fonctionnel))

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et la secrétaire trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore remplaçant le greffier M. François Gagnon, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par la mairesse Christine McAleer.

22-12-381 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté ci-dessous, tout en laissant le varia ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
- 1.3 Période de questions ouverte au public
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis, fermeture de permis (Service d'urbanisme)
 - 1.4.2 Graphique d'utilisation eau potable
 - 1.4.3 Graphique eaux usées (nombre de débordements)
- 1.5 Avis de motion règ. 142.1-2022 (RCI)
- 1.6 Projet de règlement no. 142.1-2022 (RCI) modifiant règ. 142-2022
- 1.7 Résolution no. – Firme d'avocats DHC à modifier

2. GESTION FINANCIÈRE

DÉPENSES À AUTORISER

- 2.1 Liste et approbation des comptes à payer au 1^{er} décembre 2022
 - 2.1.1 Liste détaillée des comptes à payer au 1^{er} décembre 2022
- 2.2 DHC - facturation d'octobre 2022
- 2.3 Environor - Séquestrant pour puits 6 & 8
- 2.4 Multigraph – impression Bulletin d'octobre
- 2.5 Pavages MCM Inc. – pavage section de rues
- 2.6 Servalve - Réparation valves réseau d'aqueduc
- 2.7 Stelem – extra pour réparation des 4 bornes d'incendie
- 2.8 Technivolt – installation éclairage extérieure garage St-Paul & skateparc
- 2.9 9399-4796 Qc Inc. – appel d'urgence pour démolir silo en feu
- 2.10 Pièces auto Magnet Inc. – véhicule formation pompiers désincarcération

DÉPÔTS

- 2.11 Commission municipale du Qc – Transmission Rapports financiers

MANDATS

- 2.12 Bail avec M. Chartrand – location garage municipal du 1^{er} déc.2022 au 30 nov. 2023
- 2.13 Discair Productions - Contrat webdiffusion séances du conseil pour 2023 & 2024

- 2.14 Laboratoire de la Montérégie – mandat études géotechniques pour usine eau potable
- 2.15 MJR – Réparation poste d'égout Hector
- 2.16 Technivolt – 2 Lampadaires rue des Boisés
- 3. GESTION DU PERSONNEL**
 - 3.1 Embauche employé municipal pour déneigement
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2023
- 5. GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
- 6. GESTION DES IMMEUBLES**
 - 6.1 Renouvellement du contrat de conciergerie
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 MRC Adhésion à l'offre de service régionale en prévention incendie
- 8. TRANSPORT ROUTIER**
- 9. HYGIÈME DU MILIEU**
- 10. URBANISME ET ZONAGE**
 - 10.1 CPTAQ – 1272, Rivière aux Outardes
 - 10.2 Tolérance d'enseignes sur le territoire de la Municipalité durant RCI
- 11. ENVIRONNEMENT**
- 12. COMMUNICATION**
 - 12.1 Club de l'Âge d'Or – Stationnement autorisé sur rue Hector pour souper de Noël 9 déc.
- 13. SERVICES RÉCRÉATIFS (loisirs et culture) ET COMMUNAUTAIRES**
 - 13.1 Club des lions – contribution pour paniers de Noël
 - 13.2 Bourses d'excellence – contribution municipale pour établissements scolaires
- 14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES**
- 15. 2^e PÉRIODE QUESTIONS OUVERTES AU PUBLIC**
- 16. VARIA**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

22-12-382 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 7 novembre 2022, tel que présenté, tous les membres du conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Il est 19h35 et il y a une période de questions ouvertes au public qui assiste à la séance, aucune question écrite n'ayant été reçue. Les questions et réponses faites au public par la mairesse, Christine McAleer, peuvent être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, en tout temps.

Cette période est réservée au public présent dans la salle ou aux questions reçues par la poste ou par courriel. Ces questions doivent porter sur des sujets d'intérêt municipal.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront automatiquement transférées au directeur général qui est présent et qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Les personnes désirant consulter ces documents ou tout autre de cet ordre du jour, peuvent en faire la demande en communiquant avec le directeur général, soit par téléphone (450) 829-2625 poste 209 ou par courriel à dq@ormstown.ca

De plus, en aucun temps durant la session du conseil, la municipalité ne tolérera le manque de respect envers le conseil ou le personnel de la municipalité, soit en paroles ou en gestes.

Merci de votre collaboration.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité

- 1.4.1 Liste des permis émis, fermeture de permis (Service d'urbanisme).
 - 1.4.2 Graphique d'utilisation et de distribution de l'eau potable
 - 1.4.3 Graphique eaux usées (nombre de débordements)
-

22-12-383 Avis de motion en regard du Règlement 142.1-2022 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 142-2022 afin d'ajouter une exception à l'interdiction des nouvelles utilisations du sol

Avis de motion est, par la présente, donné par le conseiller **Shane Beauchamp**, qu'à cette séance de conseil, il proposera l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire 142.1-2022 visant à modifier le Règlement de contrôle intérimaire 142-2022 afin d'ajouter une exception à l'interdiction des nouvelles utilisations du sol. Cette exception visera à permettre l'usage « Services d'éducation spécialisée » à l'intérieur de la zone C02-219. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil et des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

22-12-384 Dépôt et présentation du Projet de règlement 142.1-2022 Contrôle intérimaire

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown est actuellement en processus de révision complète de son plan et de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a, par règlement, en vertu de l'article 112.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), procédé à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire visant à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire, le temps de compléter l'exercice de réflexion nécessaire à la révision des outils de planification ;

ATTENDU QU'une demande visant à permettre l'usage « Services d'éducation spécialisée » à l'intérieur de la zone C02-219, a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire actuellement en vigueur interdit toute nouvelle utilisation du sol et que l'usage proposé ne fait pas partie des exceptions prévues à ce règlement;

ATTENDU QUE l'actuelle évaluation des usages potentiellement permis le long de la rue Lambton, nous permet de croire que l'usage « Services d'éducation spécialisée », lequel peut être assimilé à la sous-classe c) de la classe C1 des usages du groupe « Commerce, sera compatible avec les usages qui seront autorisés dans cette partie de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 142-2022 afin de permettre l'usage « Services d'éducation spécialisée » à l'intérieur de la zone C02-219;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à la séance régulière du 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du projet de Règlement no 142.1-2022 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 142-2022 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

22-12-385 Modification à résolution 22-11-344 Paiement à la Municipalité de Franklin – dossier remblai aux puits 6 et 8

ATTENDU le recours en injonction pris par la Municipalité d'Ormstown afin de permettre des analyses dans le but de s'assurer de la non-contamination, actuelle et à venir, des sources d'approvisionnement aux puits no. 6 et no. 8 en eau potable de la municipalité d'Ormstown;

ATTENDU la demande de la municipalité de Franklin de modifier certains attendus de la résolution 22-11-344 concernant cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCEPTER de modifier la résolution 22-11-344 par le texte suivant :

ATTENDU le recours pris par la Municipalité afin de permettre des analyses dans le but de s'assurer de la non-contamination, actuelle et à venir, des sources d'approvisionnement aux puits no. 6 et no. 8 en eau potable de la municipalité d'Ormstown;

ATTENDU la réception d'une lettre de la firme Bélanger Sauvé représentant la Municipalité de Franklin, datée du 22 septembre 2022, réclamant des frais totalisant 8 738,10 \$;

ATTENDU la proposition de paiement présentée par la firme Bélanger Sauvé et appuyée par nos avocats DHC, pour un montant de 2 000 \$ (non taxable) à payer à la Municipalité de Franklin et d'obtenir une quittance finale dans ce dossier ;

D'ACCEPTER la proposition de paiement présentée par la firme Bélanger Sauvé et appuyée par nos avocats DHC, pour un montant de 2 000 \$ (non taxable) payable à la Municipalité de Franklin et d'obtenir une quittance finale dans ce dossier. Cette résolution abroge et remplace la résolution antérieure no. 22-11-344.

ADOPTÉE

22-12-386 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer au 1^{er} décembre 2022

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vador**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer ci-dessous :

Liste des comptes à payer en date du 2022-12-01

Réf	No fourn.	Nom	Montant
1	2283	9226-6444 QUÉBEC INC.	479,03 \$
2	2746	9399-4796 QUEBEC INC.	1 724,62 \$
3	2908	ARBORISTE AB	747,34 \$
4	964	C. S. BRUNETTE INC.	4 020,40 \$
5	2761	CENTRE TESS	21,07 \$
6	1422	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	1 307,19 \$
7	2818	COMPLEXE MEDICAL ORMSTOWN INC	7 598,31 \$
8	2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	75,41 \$
9	966	D'AMOUR & FILS INC.	595,74 \$
10	2742	DANDURAND, PHILIPPE	2 000,88 \$
11	2712	DISTRIBUTION COBRA INC.	4 593,25 \$
12	1174	DISTRIBUTION LAZURE INC.	11 693,05 \$
13	2495	DMT IMMOBILIERS INC.	2 051,64 \$
14	2559	ÉNERGIE P38 Inc. / BUDGET PROPANE	194,81 \$
15	2230	ENSEIGNES DUMAS	206,96 \$
16	1838	ENTREPRISES M.C. (LES)	1 571,17 \$
17	2732	ENVIRONOR CANADA INC.	2 476,79 \$
18	1384	ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.	2 874,38 \$
19	2523	EUROFINS ENVIRONEX	2 991,65 \$
20	2245	FILION, ME MARTIN	876,69 \$
21	1848	FOND D'INFORMATION TERRITOIRE	35,00 \$
22	1100	FQM	1 149,76 \$
23	2802	FQM ASSURANCES INC.	27,25 \$
24	2231	G.P. AG DISTRIBUTION	2 617,97 \$
25	1781	GAUTHIER, RENÉ (essence)	2 591,05 \$
26	2649	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD.	53,49 \$
27	2826	GROUPE KOPERS INC.	211,27 \$
28	2833	ICS Inc.	792,00 \$
29	2180	IGA	44,99 \$
30	1050	INFOTECH	339,18 \$
31	972	J.T. SPORT	131,04 \$
32	1690	JALEC INC.	778,88 \$
33	2194	JAMBETTE, ÉQUIP. RÉCRÉATIFS INC.	2 167,23 \$
34	2353	JOHNSTON, CATHLEEN	210,00 \$
35	2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	930,91 \$
36	1058	LIBRAIRIES BOYER	798,64 \$
37	1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC	2 270,76 \$
38	1023	ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT	7 500,00 \$
39	2512	PETRO-CANADA	711,47 \$
40	2910	Pièces d'auto Magnet Inc.	3 449,25 \$
41	2794	PIÈCES D'AUTO MERCIER	143,99 \$
42	976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC.	764,51 \$
43	2109	PUROLATOR INC.	8,45 \$
44	1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC.	2 106,46 \$
45	981	RATTE, MAGASIN F.	121,84 \$
46	1626	SANIBERT	209,25 \$
47	2806	SEMS	1 471,68 \$
48	2872	SERVALVE	1 202,18 \$
49	2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC.	6 441,48 \$
50	1039	SERVICOFAX	948,95 \$
51	2371	SHELL CANADA (PRODUITS)	2 708,18 \$
52	1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	585,47 \$
53	2831	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA	115,18 \$

54	2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC.	2 469,70 \$
55	2787	TELMATIK	86,23 \$
56	2378	THIBAUT, JACQUES (PIERREVILLE)	172,46 \$
57	2738	WM QUÉBEC INC.	25,75 \$
58	2355	ZEL	327,68 \$

Total: 94 819,96 \$

DÉJÀ APPROUVÉS PAR RÉOLUTION

59	2793	ADN COMMUNICATION Réso 20-12-347	80,93 \$
60	2740	AGORA, LES INSTALLATIONS SPORTIVES Réso 22-10-298	7 211,24 \$
61	1018	ALI EXCAVATION INC. Réso 22-04-090	1 923,84 \$
62	2790	DISCAIR PRODUCTIONS Réso 21-09-267	1 488,93 \$
63	1734	ENVIR'EAU- PUIITS INC. Réso 22-08-240	4 455,28 \$
64	2906	GENIARP Réso 22-09-277	15 521,63 \$
65	2901	Gestion Écono Plus Inc. Réso 22-10-306	151,54 \$
66	2904	MA-Architecte Inc. Réso 22-10-289	4 024,13 \$
67	2907	PAVAGES MCM Réso 22-09-252	43 490,97 \$
68	1288	RÉCUPÉRATION M. HART INC. Réso 21-08-225	3 018,09 \$
69	2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL Réso 22-03-061	2 874,38 \$
70	2113	SHELLEX GROUPE CONSEIL Réso 22-05-121	22 075,20 \$
71	2691	SPCA REFUGE MONANI-MO	500,00 \$
72	1427	STELEM Réso 22-11-355	7 964,03 \$
73	2856	TBL Telecom Réso 22-04-092	1 244,03 \$
74	2696	UNE AFFAIRE DE FAMILLE	18 190,38 \$
75	2738	WM QUÉBEC INC. Réso 20-08-239	21 616,41 \$
76	2738	WM QUÉBEC INC. Réso 219-10-325	26 777,85 \$

Total: 182 608,86 \$

Total des dépenses à payer: 277 428,82 \$

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS

77		SALAIRES	68 964,99 \$
78		SALAIRES DES ÉLUS	11 093,06 \$
79	202200011	CHARTRAND, LÉO	2 012,06 \$
80	202201074	BELL Canada	148,26 \$
81	202201075	SOUCY, BENOIT	1 050,00 \$
82	202201076	DERY TELECOM INC.	48,94 \$
83	202201077	HYDRO-QUEBEC	2 224,59 \$
84	202201079	McFarlane, Catherine	449,74 \$
85	202201080	HAINAULT ROCH, JACQUELINE	2 100,00 \$
86	202201081	HYDRO-QUEBEC	765,14 \$
87	202201082	DERY TELECOM INC.	44,77 \$
88	202201083	HYDRO-QUEBEC	46,06 \$
89	202201084	HYDRO-QUEBEC	5 749,54 \$
90	202201085	RECEVEUR GENERAL	10 613,96 \$
91	202201086	RECEVEUR GÉNÉRAL	2 050,72 \$
92	202201087	MINISTRE DU REVENU	16 531,74 \$
93	202201088	CAISSÉ DESJARDINS	3 981,69 \$
94	202201089	CIBC BANQUE IMPÉRIALE COMMERCE	238,00 \$
95	202201090	CIBC SECURITIES INC.	252,00 \$
96	202201091	Banque Nationale Succ. Ste-Martine	612,50 \$
97	202201092	SOUCY, BENOIT	1 130,00 \$
98	202201094	HYDRO-QUEBEC	2 429,94 \$
99	202201272	HAINAULT ROCH, JACQUELINE	2 100,00 \$
100	202201273	HYDRO-QUEBEC	709,73 \$
101	202201275	Gottfried Krobath	600,00 \$
102	202201276	McFarlane, Catherine	57,38 \$
103	202201277	GILLIES, ZOÉ	74,70 \$
104	202201278	MINISTRE DU REVENU	13 706,22 \$
105	202201279	SOUCY, BENOIT	1 050,00 \$
106	202201280	HYDRO-QUEBEC	4 841,15 \$
107	202201281	Club de l'Âge d'Or d'Ormstown	1 550,00 \$
108	202201282	SOLUTION INFORMATIQUE DE LA	7 473,38 \$
109	202201283	CLUB DE SOCCER ORMSTOWN	5 000,00 \$
110	202201284	MINISTRE DES FINANCES	121,00 \$
111	202201285	TESSIER RÉCRÉO-PARC	21 842,97 \$
112	202201286	HAINAULT ROCH, JACQUELINE	2 100,00 \$

Total: 193 764,23 \$

Total des montants à autoriser: 471 193,05 \$

ADOPTÉE

22-12-387 Firme avocats DHC – facturation d'octobre

ATTENDU les dossiers en cours avec la firme d'avocats DHC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement du montant total de 2 350,50 \$ (avant taxes) à la Firme d'avocats DHC, pour les factures no. 189490 (Consultations générales), 189491 (Opinion - Puits eau potable), 189492 (Opinion – bail bibliothèque) et 189493 (Gestion ImSeel Inc.) datées du 31 octobre 2022.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-130-00-412
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-388 Environor Canada Inc.- achat séquestrant pour puits 6 & 8

ATTENDU QUE l'ajout de séquestrant dans l'eau potable permet d'en améliorer la couleur en retenant les particules de fer et de manganèse qui fusionnées ensemble, donneraient une couleur plus foncée;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 2 154,20 \$ (avant taxes) à Environor Canada Inc., pour l'achat de séquestrant tel qu'indiqué sur la facture no. C958.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-412-00-635
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-389 Multigraph Ormstown – impression du bulletin municipal de novembre

ATTENDU les frais d'impression pour le bulletin municipal de novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement de la facture no. 7573 à Multigraph Ormstown, au montant de 1 975,00 \$ (avant taxes) pour l'impression de ce bulletin.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-90-341
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-390 Pavages MCM Inc. – réparation de pavage sur diverses sections de rues

ATTENDU la résolution no. 22-09-252, octroyant un montant de 33 629,96 \$ (avant taxes) à Les Pavages MCM Inc. pour des réparations de pavage sur les rues municipales (Jamestown, Prince-Albert, Hector, Cullen et Cairns) ainsi que sur d'autres rues gérées par le ministère des Transports;

ATTENDU les factures no. 5619 et 5620 totalisant un montant de 37 826,46 \$ (avant taxes) ainsi qu'un crédit de 937,50 \$ (avant taxes) en réduction de ces factures pour des travaux demandés par un particulier;

ATTENDU QUE le coût des travaux de pavage est souvent sujet à des modifications dépendamment de l'état de la chaussée à corriger;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 3 259,00 \$ (avant taxes) à Les Pavages MCM Inc. pour le coût des travaux de pavage selon les factures no. 5619, 5620 et la note de crédit no. 5629.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-391 Servalve – réparation des valves de régularisation pour le réseau d’aqueduc

ATTENDU la nécessité de remplacer régulièrement les valves qui régularisent la pression dans le réseau d’aqueduc afin d’en assurer le bon fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’AUTORISER à Servalve, le paiement d’un montant de 1 045,60 \$ (avant taxes) pour le remplacement des valves selon la facture no. 1606.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-413-00-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-392 Stelem – extra pour réparation de 4 bornes d’incendie

ATTENDU la résolution no. 22-11-355 datée du 7 novembre dernier, autorisant un montant de 1 736 \$ (avant taxes) à Stelem, pour la restauration de quatre (4) bornes d’incendie;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires de 5 190,75 \$ sont réclamés pour les pièces nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’AUTORISER le paiement d’un montant de 5 190,75 \$ (avant taxes) à Stelem, pour la facture no. 092910 S pour les pièces nécessaires à la réparation des bornes d’incendie.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-220-00-526
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-393 Technivolt – Réparation éclairage extérieur du garage St-Paul et skatepark

ATTENDU QUE des réparations ont dû être effectuées au système d’éclairage du garage municipal situé sur la rue St-Paul ainsi qu’au skatepark dans le parc Lindsay Cullen;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’AUTORISER le paiement d’un montant de 1 795,10 \$ (avant taxes) à Technivolt pour la réparation de ces systèmes d’éclairage.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-701-50-521
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-394 9399-4796 Québec Inc.- Démolition d’un silo en feu

ATTENDU un incendie dans un silo situé au 916 Route 138-A qui a nécessité l’intervention des pompiers, le 26 novembre dernier;

ATTENDU la nécessité de recourir à un entrepreneur pour démolir le silo pour éteindre l’incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’AUTORISER le paiement d’un montant de 1 500,00 \$ (avant taxes) à 9399-4796 Québec Inc., pour répondre à l’appel d’urgence pour démolir un silo en feu.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-220-00-516
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-395 Pièces d’auto Magnet Inc. – achat véhicules pour formation désincarcération pour les pompiers

ATTENDU la nécessité d’avoir des véhicules sur lesquels les pompiers peuvent pratiquer leur formation en désincarcération;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 3 000 \$ (avant taxes) à Pièces d'auto Magnet Inc, pour l'achat de 15 véhicules usagés destinés à la formation en désincarcération pour les pompiers.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-220-00-640
Provenance des fonds : Budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-396 Dépôt du Rapport de transmission des rapports financiers – Commission municipale du Québec

ATTENDU le rapport reçu de la Commission municipale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, intitulé *Transmission des rapports financiers* daté de mars 2022.

ADOPTÉE

22-12-397 M. Léo Chartrand – Renouvellement bail garage municipal sur Route 201

ATTENDU QUE la municipalité loue les bâtiments connexes situés au 1432 et 1441 rue de Jamestown, utilisés en tant que garage municipal ;

ATTENDU QUE le bail précédent se terminait le 30 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER un montant total de 23 400 \$ (avant taxes) à Monsieur Léo Chartrand, représentant un loyer mensuel de 1 950 \$ (avant taxes) dont le bail se terminera le 30 novembre 2023, pour les emplacements situés au 1432 et 1441 Rue de Jamestown.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-511
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-398 Discair Productions – Renouvellement de contrat (webdiffusion des séances du conseil municipal)

ATTENDU la décision prise en 2020 d'améliorer les communications de la Municipalité, notamment en vue de s'adapter à la crise sanitaire de la COVID-19 et de maintenir le caractère public des séances du conseil municipal par de la webdiffusion sur la chaîne You Tube de la Municipalité ;

ATTENDU la satisfaction exprimée par le conseil municipal à l'égard des services offerts et de la disponibilité de la firme Discair Productions ;

ATTENDU l'offre de service déposée par Discair Productions à raison d'une séance par mois pour 24 mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de service de Discair Productions conformément à la soumission produite pour 2023-2024, à savoir **995,00\$ (avant taxes)** par séance lorsqu'elles sont diffusées à distance et selon les modalités du contrat présenté.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-110-00-414
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-399 Laboratoire de la Montérégie – Mandat pour études géotechniques pour la construction d'une nouvelle usine de filtration

ATTENDU QUE le projet de construction d'une usine de filtration progresse ;

ATTENDU QUE des études géotechniques doivent maintenant être effectuées sur le terrain de la future usine de filtration avant sa construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCEPTER la soumission de la firme Laboratoire de la Montérégie Inc., au montant de 83 200 \$ (avant taxes) pour effectuer les analyses demandées et pour remettre un rapport géotechnique à la fin de leurs travaux.

22-12-400 Industries MJR – mandat pour réparer poste d'égout Hector

ATTENDU QU'il faut remplacer deux (2) clapets anti-retour au poste d'égout Hector ;

ATTENDU des demandes de soumissions adressées aux entreprises Les Industries MJR et SEMS Mécanique Industrielle ;

ATTENDU QUE ces deux (2) soumissions ont été reçues et que le résultat est reproduit au tableau d'ouverture ci-dessous daté du 25 novembre ;

SOUSSIONNAIRES	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Les Industries MJR	5 124 \$	256,20 \$	511,12 \$	5 891,32 \$
SEMS Mécanique industrielle	5 650 \$	282,50 \$	563,59 \$	6 496,09 \$

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseillère **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'OCTROYER le mandat à Industries MJR, au montant de **5 124,00 \$ (avant taxes)** pour remplacer les pièces défectueuses (incluant le coût de ces pièces), au poste d'égout Hector.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-415-00-521
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

22-12-401 Technivolt – Ajout de deux (2) lampadaires sur la Rue des Boisés

ATTENDU QU'un sondage a été effectué auprès des résidents de la Rue des Boisés à savoir s'il est nécessaire d'installer des lampadaires sur leur rue ;

ATTENDU QU'à la suite de ce sondage, la majorité des citoyens ont approuvé l'installation de deux (2) lampadaires ;

ATTENDU QUE des coûts d'environ 1 500 \$ (avant taxes) sont à prévoir pour l'installation de ces lampadaires par Hydro-Québec, étant seul dépositaire autorisé à procéder à de telles installations ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;;

D'ACCEPTER la soumission de Technivolt au montant de 2 500 \$ (avant taxes) pour l'achat de deux (2) potences de 10 pieds avec leurs accessoires, ainsi que des frais approximatifs de 1 500 \$ (avant taxes) à Hydro-Québec pour leur installation à l'entrée (intersection du rang Dumas et Rue des Boisés) et à la fin de la rue (près du cul-de-sac).

Poste comptable attribué à la dépense : 02-320-00-640
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

22-12-402 Embauche d'un employé pour le déneigement

ATTENDU QUE le déneigement de la municipalité est effectué entièrement par les employés des travaux publics;

ATTENDU QUE l'ajout de nouvelles ressources est nécessaire pour s'assurer de maintenir un service efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Robert Moquin, en tant qu'employé au service des travaux publics, attitré au département du déneigement, selon les conditions déterminées dans le contrat de travail qui lui sera présenté.

22-12-403 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour 2023

ATTENDU le 2^e alinéa l'article 148 du Code municipal, lequel oblige le conseil d'une municipalité locale à adopter un calendrier des séances ordinaires du conseil en vue de l'année civile à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le calendrier suivant pour les séances ordinaires du conseil de 2023, et :

DE DÉTERMINER le lieu où elles se dérouleront :

Lieu : Hôtel de Ville, au 5, rue Gale à Ormstown	
Lundi, le 16 janvier 2023 à 19h30	Lundi, le 3 juillet 2023 à 19h30
Lundi, le 6 février 2023 à 19h30	Lundi, le 7 août 2023 à 19h30
Lundi, le 6 mars 2023 à 19h30	Mardi, le 5 septembre 2023 à 19h30
Lundi, le 3 avril 2023 à 19h30	Lundi, le 2 octobre 2023 à 19h30
Lundi, le 1 ^{er} mai 2023 à 19h30	Lundi, le 6 novembre 2023 à 19h30
Lundi, le 5 juin 2023 à 19h30	Lundi, le 4 décembre 2023 à 19h30

ADOPTÉE

22-12-404 Renouvellement du contrat de conciergerie pour 2023

ATTENDU QUE le contrat de conciergerie actuel est échu depuis le 30 septembre 2022 ;

ATTENDU l'ajout de nouvelles charges reliées à l'utilisation de la salle du conseil et éventuellement du sous-sol de l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ACCEPTER la nouvelle entente avec M. Benoit Soucy, révisée par le directeur général, pour un montant annuel de 33 800 \$, se terminant le 30 septembre 2023.

Postes comptables attribués à la dépense : 02-190-00-522, 02-701-20-521 et 02-702-30-522
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉ

22-12-405 Adhésion à l'offre de service régionale en prévention incendie

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ainsi que les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) mentionnent l'obligation qu'ont les municipalités locales à effectuer des actions en prévention des incendies ;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) exigent que les municipalités locales mettent sur pied un programme municipal de prévention incendie qui inclut 5 volets conformément à l'article 3.1 soit:

1. Volet 1 : Évaluation et analyse des incidents ;
2. Volet 2 : Règlementation municipale en prévention incendie ;
3. Volet 3 : Vérification des avertisseurs de fumée ;
4. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
5. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une offre de service régional en prévention incendie répondant à trois (3) des cinq (5) volets, devant être inclus au programme municipal de prévention incendie soit :

1. Volet 2 : Règlementation municipale en prévention incendie ;
2. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
3. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public

ATTENDU QUE les coûts du service estimés à 96 392.50 \$ pour l'an un (1), 86 880.36 \$ pour l'an deux (2) et 88 691.36 \$ pour l'an trois (3) seraient répartis entre les municipalités adhérentes selon la méthode choisie par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le service régional de prévention incendie sera régi par une entente intermunicipale rédigée en fonction du nombre de municipalités adhérentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par la conseillère **Kimberley Barrington**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité d'Ormstown à l'offre de service régionale en prévention incendie présentée par la MRC du Haut Saint-Laurent.

ADOPTÉE

22-12-406 **Demande à la CPTAQ – 1272 Chemin Rivière aux Outardes**

ATTENDU la demande d'autorisation n° 2022-07-0001 adressée par le propriétaire concerné à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'aliéner/subdiviser les lots 6 332 392 et 5 805 859 de la Municipalité d'Ormstown, le tout pour une superficie totale approximative de 44,5904 hectares;

ATTENDU QUE le demandeur désire conserver une superficie de 44.515 hectares;

ATTENDU QU'il n'y a aucun espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

ATTENDU QUE l'acquéreur du terrain 6 332 392 n'est pas encore déterminé et doit être un voisin dont la propriété est contiguë;

ATTENDU QUE pour présenter une telle demande à la CPTAQ, le conseil doit se prononcer sur celle-ci, par voie de résolution;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement d'urbanisme applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'APPUYER la demande 2022-07-0001 afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation d'aliéner/subdiviser les lots 6 332 392 et 5 805 859 de la Municipalité d'Ormstown et d'accepter l'utilisation autre qu'agriculture pour le lot 6 332 393.

ADOPTÉ

22-12-407 **Suspension de l'application du règlement de zonage 25-2006 concernant des enseignes**

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil le 7 novembre 2022, certains commerçants de la municipalité ont exprimé leur mécontentement face à l'application du règlement de zonage 25-2006 concernant les enseignes;

ATTENDU QUE lors d'une séance de travail concernant la refonte des règlements d'urbanisme, les conseillers présents désiraient régulariser la situation;

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en refonte réglementaire impliquant entre autres, la modification des normes concernant les enseignes;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un PIIA dans plusieurs zones de la municipalité au mois de novembre 2022, qui implique des nouvelles normes concernant des enseignes;

ATTENDU QUE la modification des normes d'enseignes et la mise en conformité va engendrer des frais aux commerçants dans l'avenir proche;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Thomas Vador**, APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE SUSPENDRE l'application du règlement de zonage 25-2006 concernant les normes des enseignes pendant le processus de refonte réglementaire et de tolérer des enseignes existantes sans aucune reconnaissance de droits acquis.

ADOPTÉ

22-12-408 Club de l'Âge d'Or souper de Noël 9 décembre – stationnement autorisé rue Hector

ATTENDU une activité pour le Club de l'Âge d'Or qui aura lieu vendredi le 9 décembre au centre Walshaven ;

ATTENDU une demande de permettre le stationnement sur la rue Hector, de 15h à 23h le 9 décembre prochain et que la municipalité en avise la Sûreté du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER la demande d'autoriser le stationnement sur la rue Hector, soit vendredi le 9 décembre de 15h à 23h dans le cadre d'un souper de Noël au Walshaven.

ADOPTÉ

22-12-409 Club des Lions d'Ormstown – Contribution pour paniers de Noël

ATTENDU l'activité récurrente du Club des Lions pour la Guignolée dans le temps des fêtes ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire contribuer à l'effort collectif dans la préparation des paniers de Noël, qui aura lieu les 16 et 17 décembre prochains ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER une contribution monétaire de 1 000 \$ au Club des Lions d'Ormstown pour la Guignolée 2022.

Poste comptable attribué à la dépense : 02-702-00-970
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

22-12-410 Bourses d'excellence - Contribution municipale à institutions d'enseignement

ATTENDU QUE l'intention du conseil municipal est d'encourager tous les jeunes d'Ormstown ayant le statut d'étudiantes ou d'étudiants par l'octroi de bourses d'excellence, peu importe le niveau scolaire et les programmes dans lesquels ils sont inscrits;

ATTENDU QUE le conseil municipal requiert que les bourses d'excellence offertes par la Municipalité, soient remises aux finissants, sans distinction que le jeune fasse des études ou s'oriente vers des études collégiales, universitaires ou dans des programmes de formation professionnelle, chacune et chacun des étudiants pouvant exceller dans leur domaine respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**, APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER des bourses d'excellence pour chacune des institutions d'enseignement dans lesquelles évoluent des jeunes d'Ormstown, le critère premier étant que ces bourses soient remises à des jeunes résidant à Ormstown, la répartition des bourses et les montants octroyés par institution étant les suivants :

- CVR (Chateauguay Valley Regional High School) - École secondaire Chateauguay Valley Regional : **500\$**
- École secondaire Arthur-Pigeon : **500\$**
- École primaire Notre-Dame-du-Rosaire : **100\$**
- Ormstown Elementary School (OES) : **100\$**

DE REQUÉRIR de chacune des institutions qu'elle informe la Municipalité du nom des gagnants, à des fins de publication dans le bulletin municipal.

Poste comptable attribué à la dépense: 02-702-00-970
Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

S'il y a des questions du public en regard des seuls points de l'ordre du jour, elles seront répondues par la mairesse Christine McAleer, ces questions et réponses pouvant être entendues sur la chaîne YouTube de la Municipalité, accessible en allant soit sur le site internet à www.ormstown.ca ou en tapant " Ormstown YouTube " sur la barre de recherche Google.

Il est entendu qu'en aucun temps, la municipalité ne tolérera le manque de respect envers le conseil ou le personnel de la municipalité, soit en paroles ou en gestes.

VARIA

22-12-411 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 20h11.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse,

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance, le cas échéant.

Georges Lazurka, trésorier